



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 28 juin 2010 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Etude de faisabilité de la liaison cycliste de Kilstett vers Hoerd et Weyersheim,
le Conseil Municipal autorise M le Maire à consulter des bureaux d'études pour réaliser l'étude de faisabilité.

2/ Préau école primaire : travaux de peinture

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de peindre le nouveau préau en bois de l'école primaire et confie les travaux à la société Peinture DIEBOLT 67840 KILSTETT pour un coût approximatif de 1 883 € TTC.

3/Sentier de l'école : approbation cession parcelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de terrain de 0.31 are à l'euro symbolique d'un particulier à la commune pour élargir le sentier de l'école.

4/Sentier de l'école : réalisation d'une clôture

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une clôture le long du sentier de l'école.

et décide de confier les travaux à la société LIENHART et Fils 67 840 KILSTETT pour un montant approximatif de 8 500.00 € TTC

5/Modification durée hebdomadaire de service d'un Adjoint administratif 1^{ère} class

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un adjoint administratif 1^{ère} classe de 20 h à 28 h à compter du 1^{er} septembre 2010.

6/Remplacement congé parental d'un Adjoint administratif

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement d'agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale.

7/Soutien au projet "Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes" de Passage 309

Au sein de l'Association Passage 309, la Commune de Kilstett participe au développement touristique transfrontalier du site rhénan de Gamsheim – Rheinau et environs.

L'Association Passage 309 porte aujourd'hui un projet "Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes", consistant en l'installation de passerelles adossées aux ouvrages existants formant le pont-route du franchissement Gamsheim – Rheinau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'équipement de 23 000 € à l'Association Passage 309, afin de lui permettre d'assurer sa part de financement du projet.

8/Concours de fleurissement : bon d'achat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir chez un horticulteur à chaque inscrit au concours de fleurissement communal qui a lieu chaque année.

9/ Jumelage avec St Priest Ligoure : achat d'un banc de l'Impératrice

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'acheter un banc de l'impératrice pour une valeur approximative de 1 265.00 € TTC (+ les frais de transport)

10/Jumelage avec Zapfendorf : frais de séjour

La commune accueille les représentants de la commune de Zapfendorf pour préparer le jumelage des 2 communes durant le week-end du 26-27 juin.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Décide de prendre en charge tous les frais liés à la visite des représentants de Zapfendorf (hors hébergement)

11/ Jumelage avec Zapfendorf : remboursement frais M Lichtenauer

Un Adjoint au Maire a acheté 52.00 € de tickets de transport CTS pour la visite de Strasbourg avec les représentants de Zapfendorf le 26-27 juin 2010.

Le Conseil municipal, Décide de rembourser 52.00 € à un Adjoint au Maire pour les frais de transport de la CTS.(vote : 16 voix pour, et 1 abstention)

12/Casemate de Kilstett : convention de mise à disposition avec les Gardiens du Rhin et le Souvenir Français.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention tripartite relative à la mise à disposition de la casemate de Kilstett.

13/DPU

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

14/Budget 2010 : Décision modificative n°1

Une décision modificative est nécessaire pour régulariser les écritures comptables en investissement afin d'intégrer l'achat de logiciel pour les ordinateurs de l'école élémentaire et la réalisation d'une clôture au sentier de l'école.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, VOTE une décision modificative n° 1 comme suit :

| Article | Chapitre | | |
|---------|----------|--|-------------|
| 2128 | 21 | Autres agencements et aménagements | + 10 000.00 |
| 205 | 20 | Concession et droits simil, brevets, licence | + 1000.00 |
| 2313 | 23 | Constructions (opération 31) | -11 000.00 |

15/Régularisation foncière rue Gounod

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de terrain de 0.72 ares à l'euro symbolique d'un riverain à la commune.

16Lotissement les" Terres du Denzlach" Tranche n°2 : Nom de rues

Le Conseil municipal à l'unanimité, decide de donner le nom de Rue des Cévennes et de Rue des Corbières aux deux nouvelles rues du lotissement.

Le Maire

Gabriel MULLER